INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISIÓN INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACIÓN DEL ATÚN ATLÁNTICO

Madrid, le 1er février 2021

CIRCULAIRE ICCAT nº 0612/2021

OBJET: RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 2 (en ligne, 2-5 mars 2021)

Dans le prolongement de la circulaire $n^00143/2021$ du 8 janvier 2021, j'ai le plaisir de vous informer que la réunion intersessions de la Sous-commission 2 aura lieu en ligne du **2 au 5 mars 2021,** selon les horaires suivants :

- 2 et 3 mars 2021 : de 9h à 11h et de 11h30 à 13h30 (heure de Madrid)
- 4 et 5 mars : de 13 à 15h (heure de Madrid)

Afin d'organiser la réunion en ligne, qui aura lieu au moyen de la plateforme ZOOM et comprendra une interprétation simultanée, les chefs de délégation sont priés d'informer le Secrétariat de la composition de leur délégation au plus tard le **23 février 2021.** Les participants doivent également s'inscrire à la réunion en utilisant le formulaire d'inscription en ligne disponible sur la page des réunions actuelles de notre site web d'ici le **23 février 2021**.

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente. Tous les documents seront publiés sur le site ownCloud à l'adresse: https://meetings.iccat.int/index.php/s/kTLExOi1peOLMRW

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION:

Mandataires de la Commission :

Président de la Commission:R. DelgadoPrésident du COC:D. CampbellPremier Vice-Président :S. DepyperePrésident du PWG :N. AnsellSecond Vice-Président :Z. DriouichPrésident du STACFAD :H.A Elekon

Présidents des Sous-commissions 1 à 4

Président du SCRS: G. Melvin Vice-Président du SCRS: R. Coelho

- Chefs de délégation
- Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes

PIECE JOINTE:

Ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Désignation du rapporteur
- 3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
- 4. Examen des plans de pêche, d'élevage, d'inspection et de gestion de la capacité au titre de 2021 présentés par les CPC
- 5. Détermination des mesures à prendre en ce qui concerne les plans présentés au point 4
- 6. Éclaircissements demandés par le consortium chargé de la mise en œuvre du ROP en ce qui concerne la Rec. 19-04
- 7. Questions concernant le SCRS
 - a) Taux de croissance du thon rouge d'élevage
 - b) Projet de protocole en cas de circonstances exceptionnelles pour le germon du Nord
 - c) Bref aperçu des travaux sur la MSE du thon rouge
- 8. Présentation des projets de recommandations concernant le thon rouge de l'Est
- 9. Adoption du rapport et clôture